

Ceregmia : le Conseil d'État annule les sanctions disciplinaires

Le Conseil d'Etat a suivi les recommandations du rapporteur public dans le volet disciplinaire de l'affaire Céregmia. Les cas des trois professeurs sanctionnés ont été renvoyés devant le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RCI.FM | le 08/11/2017 à 12:59 • Mis à jour le 08/11/2017 à 13:29

Par Jean-Marc Pulvar



L'affaire Céregmia sera à nouveau examinée par le CNESER.

C'est ce mercredi 8 novembre 2017 que le Conseil d'Etat a rendu sa décision dans le volet disciplinaire de l'affaire Céregmia, ce laboratoire de recherche économique de l'Université des Antilles Guyane.

Le rapporteur public du Conseil d'État avait préconisé l'annulation des sanctions prononcées par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il évoquait des pièces remises hors délai. Le Conseil d'État a donc suivi ces préconisations.

Fred Célimène l'ancien directeur du Céregmia qui a été révoqué à vie de l'enseignement supérieur, Kinvi Logossah directeur adjoint du laboratoire qui lui a été suspendu 5 ans et Eric Carpin membre du Céregmia qui a été suspendu 2 ans n'ont plus à subir ces sanctions prononcées le 8 juin 2016. Cependant l'affaire été renvoyé devant le CNESER pour être de nouveau examiné.

"Le Conseil d'Etat s'est appuyé sur une règle en terme de procédure disciplinaire qui est l'impossibilité d'ajouter des pièces après la clôture du rapport. Avec ce dossier, il y a eu un certain nombre de polémique mais il fallait que le droit passe. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi. La décision du CNESER est annulée, le professeur Logossah peut prétendre à la reprise de ses activités", a réagi maître Philippe Sénart, l'avocat de Kinvi Logossah.